Réseau de Gestionnaires
des Milieux Aquatiques
du Bassin Nord Rhône-Méditerranée,
de Bourgogne et de Franche-Comté

Pour faciliter les échanges et la formation entre les acteurs de l'eau

Journée
Echanges
Techniques

Préprogramme

« Mise en œuvre technique et juridique de la compétence GEMAPI »

24 Novembre 2016 – Brazey-en-Plaine (21)

- **Date :** 24 novembre 2016
- **Lieu :** Salle "Georges Balme" - Parc Magnin à Brazey en Plaine (21),

Bénéficiaires :

Technicien(ne)s de rivière et chargé(e)s de missions des procédures de gestion des milieux aquatiques (SAGE et Contrat de rivières), agents de collectivités territoriales, EPCI ou leur groupement et des services déconcentrés de l'Etat en charge de la gestion des milieux aquatiques.

Contexte

La gestion locale des cours d'eau a été modifiée par la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM). Cette loi, dont l'entrée en vigueur se profile à l'horizon 2018, institue de nouvelles règles en matière de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) qui deviendront des compétences obligatoires pour les communautés de communes.

Ces réformes en cours, en matière d'administration territoriale, entraînent une réorganisation des structures gestionnaires impliquées dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et des inondations. Cette refonte présente des stades d'avancement distincts selon les territoires (émergent, en cours ou achevé).

Pour aborder ces nouvelles missions, cette journée d'échanges techniques est consacrée à l'analyse de la mise en œuvre concrète (aspects techniques et juridiques) de la compétence GEMAPI.

Elle repose sur la présentation de retours d'expérience de structures ayant mis en œuvre cette compétence. Quelle méthode de prise de compétence, avec quel accompagnement, quels statuts, avec quels moyens humains et financiers, … ?

Rappel des objectifs de la journée

- Faire un point d'actualités sur la réglementation en lien avec la GEMAPI ;
- Apporter aux gestionnaires des éléments de connaissances techniques, méthodologiques, juridiques associées à la mise en œuvre de ces compétences ;
- Permettre aux gestionnaires de mettre en commun leurs difficultés ou leurs réussites afin de mieux concevoir leur propre démarche GEMAPI.
- Exprimer et partager des points de vigilance, des recommandations ou encore des interrogations.

Programme de la journée

Matinée :

9h15 - 9h30 **Accueil des participants**

9h30 – 10h15 **La compétence GEMAPI :**
Rappels réglementaires
Dernières actualités de la GEMAPI
Emeric BUSSY – DREAL Bourgogne Franche-Comté

10h15 – 11h00 **Doctrine territoriale liée à la GEMAPI**
Application territoriale (pratique de bassin)
Soutien et accompagnement aux structures gestionnaires
Lionel PERRIN – Agence de l'Eau RMC

Pause (15')

11h15-12h00 **Retour d'expérience n°1- Prise de compétence GEMAPI**
Benjamin GAUTHIER - Syndicat Intercommunal du Bassin de la Bourbince (SIBV)

Midi :

12h Déjeuner au restaurant « Chez Fanny » à la charge des participants

Après-midi :

14h00 – 14h45 **Retour d'expérience n°2 - Prise de compétence GEMAPI**
Lucile GAILLARD – Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (sous réserve)

14h45 – 15h30 **Retour d'expérience n°3 - Prise de compétence GEMAPI**
Boris MICHALAK – Syndicat d'Aménagement de la Dheune

15h30 -16h00 **Bilan/synthèse**

16h00 **Fin de la journée.**

Partenaires techniques et financiers :

agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

région BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

E.P.T.B
ÉTABLISSEMENT PUBLIC
territorial du bassin
saône&doubs

MAISON NATIONALE DE
L'EAU ET DE LA PÊCHE
Pôle de formation et de sensibilisation
Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ